

583

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la Palestine, à QUIMPER accompagné d'une autre photo d'identité pour l'établissement de la carte du combattant à laquelle vous donne droit de plano, votre titre de ^M Combattant volontaire de la Résistance -

demeurant à Carhaix - Rue Joliot Curie

déclare avoir reçu la carte n° 583 -

de Combattant Volontaire de la Résistance

qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949.

A Carhaix le 31-12-1953

(signature)

Y Cothy

Cothy Yves

Cothy Yves

EXTRAIT de la DECISION N° *A*

LE PREFET du FINISTERE, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 Mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

VU l'arrêté en date du *20 NOV 1952* du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....
NOM : M *Botty*

Prénoms : *Jules Marie*

Adresse : *Ecole publique des garçons, Carhaix*
.....

Fait à QUIMPER, le *15 DEC 1952*

LE PREFET :

Pour extrait certifié conforme;
LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

Signé : J. LAPORTE

[Signature]

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
-:-:-:-:-:-:-:-

PREFECTURE DU FINISTERE
-:-:-:-:-:-:-:-

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 15 DEC 1952)

Dossier n° 583

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Ré-
sistance présentée par :

M COTTY Yves Marie

né le 8.9.1919 à Glounevezel. (gen)

demeurant école publique de garçons - Carhair

-:-

M. Yves Cotty, est titulaire de la Carte
de Déporté Résistant délivrée par le Ministère
en vertu de la 14.5.52. et le n° 100410364 -
a droit de plus à la carte de CVR
(A - 1)

LE RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le 15 DEC 1952

signature d'un membre
de la Commission,

signature du
Secrétaire de la Commission,

République Française -

N.° 100410364

583

Carte de Déporté Résistant
délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

Titulaire COTTY Yves

né le 8 septembre 1919. Plouvézel. Finistère

domicile: école publique de Gargons, Carhaix. Finistère

Deporté du 27 avril 1944 au 28 avril 1945

Inténe du 18 décembre 1943 au 26 avril 1944

Carte établie le 14 mai 1952

Le directeur du Contentieux
de l'Etat Civil et des Recherches
p.o. le chef du bureau des déportés
signé illisible

Le titulaire

Y Cotty

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



583

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. ; B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES MOULLES
ET COMBATTANTS
24 JAN 1947
FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de
Finistère

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): COTTY né le 8 septembre 1919
PRÉNOMS (2): Yves Marie
Pseudos (3): Flourvézel
Situation de famille: marie
Profession: Instituteur public à Carhaix (Finistère)
Nationalité: française
Adresse actuelle: Rue Jean Douval Carhaix Châteauneuf du Faou (Finistère)

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):
mobilisé le 15 avril 1940, au dépôt 191 Lézardre
transfé au Mans, dépôt 1^{er} RI Doune, 2^{ème} classe
service auxiliaire R.T.2 en nov 1940

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):
Instituteur public Pont de Bin 13.12.40 - 1^{er} 11.41
Guimerch 1.11.41 - 1.10.42
Saint Gazez 1.10.42 - 13.12.43

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Entré dans la résistance au Pont de Buis le 15-12-40, en
Maitel, organisée avec Albert Abatain (fusillé par les Allemands)
et F. Murien (mort en déportation) en relation avec D. Brelle
le premier groupe de combat du Front National au
Pont de Buis.

A Saint Lazare, ai participé activement à
l'installation du premier maquis de Bretagne
et ai assuré la liaison avec direction départementale
Front National par intermédiaire du Capitaine
Guy Morel (Yves, plus tard Lt. Colonel Pascal) puis
en liaison avec Daniel Brelle (Lt. Colonel Chevalier)

Arresté le 18 X^{bre} 1943 à St. Lazare par la
Sûreté Militaire allemande, interné à
Quimper Mesgloaguen, déporté politique
à Auschwitz et Buchenwald (27 avril 44
1^{er} mai 45)

Citateur de la carte de poste FNDIRP. N° 35-420

Pièce jointe :

- attestation Lt. Colonel Chevalier
- certificat de déportation
- bulletin de naissance

CERTIFIÉ EXACT :

Chateaufort le 9 janvier 1967

Signature

Y. L.

Annexe à Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L; B. 594 du 7 novembre 1946).

En cas d'arrestation, internement ou déportation :

Date de l'arrestation : dix huit décembre 1943

A quel endroit et dans quelles conditions ? à St Quayec, pour la Sécurité Militaire allemande sur dénonciation

Interné à Quimper - Mesgloquen et Compiègne.

Déporté à Auschwitz puis Buchenwald le 27 avril 1944

Situation dans le camp où a eu lieu l'internement :

travail forcé.

Libéré le 11 avril 1945 dans quelles conditions ? grâce de l'armée américaine et action de la Résistance intérieure au Camp.

ou décédé le

ou disparu le

Rentré le 30 mai 1945

Chateauneuf CERTIFIÉ EXACT : le 24 mai 1947

Signature

Wolby

3^e Région Militaire
Etat Major
Bureau F.F.C.I. Régional
N° 1163 BR F.F.C.I./F.I. Sp
CA. 3^e
13 avril 1949 - Rennes

Model National - Serie Spéciale
References IM N° 10 E.M.C.-F.F.I. du 8.2.49
IM N° 6550 F.F.C.I./F.I. du 9.5.47

Certificat d'Appartenance
Aux Forces Françaises de l'Intérieur

503

Le Général commandant la 3^e Région Militaire
certifie que

Monsieur COTTY Yves Marie
né le 8 septembre 1919 à Plounevez-Jel (Finistère)
actuellement domicilié 12, rue Oberhausen à Caudan (Fin)
a servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur
au titre des formations suivantes et dans les
départements ci-après :

Finistère Bataillon de la Bour d'Auvergne du
1-12-43 au 18-12-43

Circumstances particulières antérieures
de 18-12-43, Monsieur COTTY Yves
a été arrêté sur dénonciation interne en
France puis déporté en Allemagne -
libéré le 30-4-45

La présente attestation constitue un Certificat de
Présence au Corps

elle a été faite établie à l'intention de l'intéressé

à Rennes le 13 avril 1949

Le Général de Division
Cdt la 3^e Région Militaire

Par délégation
P.O. le chef de Bureau Régional F.F.C.I.

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



le 6. 12. 1948

Attestation

503

Je soussigné, Capitaine Guyomarc'h
Jean Marie, pseudo Pascal, responsable dep. al.
FTP F du Finistère du 1. 3. 1943 au 30. 4. 1943,
certifie avoir eu sous mes ordres pendant ces
deux mois Monsieur COTTY Yves.

Instituteur à St. Goazec (Finistère)
Mr Cotty Yves y avait organisé un groupe
de résistance qui a été à l'origine des
Maquis glorieux de Saint Goazec.

Son activité au cours de ces deux
mois a consisté à recueillir et à
organiser les premiers FTP F de St. Goazec
Spézet, à éditer et à diffuser des
tracts et journaux clandestins
dirigés contre les Allemands
signé Guyomarc'h

pour légalisation

le Maire de St. BCP

signé Dlistle

Cachet. St. BCP

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Carhaix le 27 Septembre 1951
Le Maire
Perrin

583

Je soussigné Lieutenant-Colonel TRELLU-CHEVALLIER,
Adjoint au Chef départemental F.F.I. du Finistère, ancien chef départemental
des Francs-Tireurs et Partisans Français,

Certifie que Monsieur Yves COTTY a effectivement parti-
cipé à la Résistance dans le Finistère depuis le début de l'occupation.

En Mai 1941 organise le Front National dans la région
de Pont de Buis et ainsi que les premiers groupes de combat qui devaient
devenir plus tard des groupes de Francs-Tireurs et Partisans.

Il a pris également une part active à l'organisation des
premiers maquis de Bretagne dans la Région de Saint-Gouazec Spézet.

A été arrêté le 18^{Dec} septembre 1943 et deporté en
Allemagne.

FAIT A PARIS LE 3 JANVIER 1947

Chef Bull chevalier.

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS
ET INTERNÉS RÉSISTANTS ET PATRIOTES

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE
6, boulevard de Kerguélen - QUIMPER

Le 15 Janvier 1947

Je soussigné BERNARD Jean, Secrétaire départemental
des Déportés et Internés résistants et patriotes du Finistère
certifie que :

Monsieur Yves GOTTY

né le 8/9/1919 à Plounevél

habitant CHATEAUNEUF DU FAOU

Arrêté le Déc. 43, rentré le 30/4/45,

venant du camp de concentration de BUCHENWALD

est inscrit au fichier départemental des Déportés et Internés
résistants et patriotes.

arrêté pour résistance

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS
ET INTERNÉS RÉSISTANTS ET PATRIOTES
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE
Le Secrétaire Général

Bernard

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

21 MAI 1951

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à *Châteaulin*

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° *583*

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

26 MAI 1951

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M: *Cotter Yves Marie*

né le *8.9.1919* à *Flounevél*

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

COUR D'APPEL DE RENNES
CASIER JUDICIAIRE DE L'ARRONDISSEMENT
de CHATEAULIN (Finistère)

BULLETIN N° 2: *NEANT*

VU AU PARQUET.

Le Procureur
de la République,

Pour extrait conforme
Châteaulin, le *25 MAI* 1951

Le Greffier,

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

DÉPARTEMENT
FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
CHATEAULIN

MAIRIE
PLOUNÉVÉZEL

N° de l'Acte

23

BULLETIN DE NAISSANCE

583

Du Registre des actes de l'Etat civil de la commune, il appert que :

Le huit septembre mil neuf cent dix-neuf,

à une heures du matin,

est né en cette commune

Yves-Marie

fil de: François-Louis Clotry

et de: Léontine Le Bras, son épouse;

enfant du sexe masculin.

Mentions marginales (1)

Marié à Plounevezel le 9 octobre 1945 avec Renelde Le Roux.

Pour extrait conforme :

Dé livré sur papier libre à titre de simple renseignement administratif,

(1) Touchant le mariage ou le décès
s'il y a lieu.

Le quatorze janvier mil neuf cent quarante-sept.

LE MAIRE,



[Signature]

582

FFI. fis de CA
separte

titulaire de la carte de D. R
n° 1004.10364 établie le 14-5-52

5 JUIL 1952 N° 10 pièces
5 JUIL 1952

COTTY

Yves Marie

CA du 1-12-43
au 18-12-43 date de son arrestation
carte DR 16-8-50
1 an

R. Cotty Yves.

instituteur à Carhaix

Demande de carte

de

E. R. R.

D. N.° 583. Département

Pour un exemplaire de preuve
votre Demande de Carte de Com-
Vol. de la Résistance à la cienc-
je l'entre, j'ai un peu de mal - de
vouloir bien un peu former
une copie certifiée conforme de
votre carte de départi résistante
de qui vous l'avez obtenu.

Mais j'ai peur, désolé-
ment reconnaître votre service
à la cienc si vous n'avez pas
posséder d'un certificat d'af-
firmation délivré par l'au-
torité compétente vous demandant
plus de 3 mois de présence dans
une unité (FFI).

Ceci ne vous en a pas fait
parvenir un seul document que je
vous joins.

Votre activité dans la
Résistance de 1940 peut éle-
ment servir. Il vous appartient
de produire un certificat

2050, 1951

CA
CDIR
R.

not du Secretaire d'Etat aux Postes
Amis, soit du chef local du réseau dont
l'importance sera être évaluée par la
lipidation —

V A -

f.

Prise de journal à votre réponse une de lettres
d'octobre —

~~11.7.81~~

10.7.81
16.7.51

1003

903 Coety, Institutleur à Carhaix
antérieurement sur Jean Douval Chateauneuf
à office Départemental de A.E.V.G.

16 NOV 1950

départé

Monsieur,

En réponse à votre note C.V.R. n° 583-
du 16 août 1950, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir ci-joint une copie
de mon certificat d'appartenance
au F.F.I. afin de compléter mon
dossier de demandeur de carte de
combattant volontaire de la
Résistance.

Je vous prie, Monsieur, de
l'exprimer de mes sentiments
distingués.

Carhaix le 9. 11. 50

Y Coety

le 23/11/50

me faire parvenir une copie de la carte de D.R.
ou l'accuse de réception.

si vous n'avez pas fait la demande de carte de D.R.
me le faire savoir et je vous adresserai les imprimés à cet effet.

Monsieur Y. Cotty, Intitulé
Carhaix

Monsieur le Secrétaire Général de
l'Office des A.C. et V.G. Quimper

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous
transmettre ci-joint le copie de
ma carte de Déporté Résistant et
une photo qui manqueraient à mon
dossier de demande de carte de
Combattant volontaire de la
Résistance

Je vous serais reconnaissant de
vouloir bien me faire connaître
le dossier à fournir pour
l'attribution de la carte de
Combattant

Je vous prie, Monsieur le
Secrétaire Général, d'exprimer
de mes sentiments distingués

Carhaix le 11 juin 1952

Y Cotty